

Mali
(GEV)

**COMMUNICATION DE LA DELEGATION MALIENNE
A LA 3EME CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA
CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS MUNITIONS
(Oslo, du 11 au 14 septembre 2012)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les participants,
Mesdames et Messieurs.

C'est un grand honneur pour le Mali de prendre part, à travers sa délégation, à la Troisième Conférence des Etats Parties à la Convention sur les Armes à sous-munitions. A cet égard, permettez-moi de remercier le Gouvernement norvégien pour les efforts qu'il n'a cessé de consentir pour l'universalisation de l'interdiction complète des armes à sous-munitions. Ces mêmes remerciements, non seulement sont adressés à la dynamique Coalition Internationale contre les Bombes à Sous-Munitions (CMC) mais aussi, à l'ensemble du personnel du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), tant à Bamako qu'à Genève.

Mesdames et Messieurs les participants,

J'ose espérer que le défi pour lequel nous sommes réunis aujourd'hui pourrait être relevé grâce à un partenariat fécond et dynamique qui regroupe des Gouvernements, des Organisations Internationales impliquées dans la promotion et le renforcement du Droit International Humanitaire, et la Société civile regroupée au sein de la coalition internationale contre les Bombes à sous-munitions.

J'ose espérer aussi qu'avec l'entrée en vigueur de cet instrument juridique qui impose l'interdiction complète de l'emploi, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions, le Droit International Humanitaire dispose désormais d'un cadre de référence enrichi pour prévenir et faire cesser les souffrances infligées par des armes aux civils.

Mesdames et Messieurs les participants,
Mesdames et Messieurs.

Il est utile de rappeler que le Mali a pris part à toutes les étapes du processus ayant abouti à l'adoption de la Convention d'Oslo et participe régulièrement aux Assemblées des Etats Parties ainsi qu'aux différentes rencontres régionales et sous-régionales sur la vulgarisation et l'universalisation de ladite Convention.

Face à cette situation qui touche de plus en plus d'innombrables populations civiles qui, prises par les maux de toute sorte, sillonnent les routes du désespoir et parfois du chaos, le Gouvernement malien, bien que n'ayant ni stocké, ni utilisé une arme à sous-munitions, a pris toutes les mesures contraignantes pour la mise en œuvre de sa Convention. Ainsi, après la signature, le 03 décembre 2008, de cet Instrument communément appelé « Traité d'Oslo » et ratifié le 30 juin 2010, les instruments de ratification ont été signés le 16 juin 2010 et envoyés au Dépositaire.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les participants,
Mesdames et Messieurs.

A l'instar du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires, la délégation malienne suggère, si ce n'est déjà fait, qu'un projet de Résolution soit déposé au cours de cette 67ème Session de l'Assemblée générale de l'ONU et qui va exhorter les Etats non Parties à la Convention sur les Armes à Sous-munitions, à y adhérer sans retard, ni condition.

La délégation malienne exprime également son encouragement aux Etats Parties, possédant ces armes à se conformer aux mesures contraignantes et à s'acquiescer des obligations que leur impose le Traité.

Mesdames et Messieurs les participants,
Mesdames et Messieurs.

Avant de terminer, je voudrais réitérer notre appel en faveur d'une coopération plus accrue entre Etats Parties, en vue de permettre à ceux dont les ressources sont limitées, de mettre en œuvre leurs plans d'actions et d'autres obligations pertinentes découlant de la Convention.

Je vous remercie de votre aimable attention.
